



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le - 8 JUIL. 2013

Le directeur général

N°130824 DG

*du* Monsieur le Ministre,

Dans votre courrier du 26 octobre 2012, vous faisiez référence à nos précédents échanges relatifs aux immeubles de grande hauteur envisagés sur la ZAC nouvellement créée du Pont d'Issy.

Vous me demandez d'analyser une modification des trajectoires des hélicoptères en provenance ou à destination de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux, afin de garantir une compatibilité entre les conditions d'exploitation de l'héliport et la réalisation de ces projets immobiliers.

Cette recherche a nécessité une évaluation technique démontrant la faisabilité opérationnelle et la pilotabilité des procédures alternatives envisagées, ainsi qu'un examen des éventuels impacts environnementaux, ce dernier point devant faire l'objet d'une discussion au sein de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux.

L'évaluation a été conduite en étroite coordination avec vos services. Cette phase a impliqué une analyse technique prenant en compte tant les exigences réglementaires que les performances des appareils évoluant sur la plate-forme. Un vol d'essai, financé par Seine Ouest Aménagement, a permis d'évaluer toutes les trajectoires étudiées et de conforter les analyses préalables. Pour votre parfaite information, vous trouverez en annexe à ce courrier le rapport détaillant précisément les actions réalisées.

Il en ressort notamment que la trajectoire contournant les tours projetées par le Nord, préférable en termes de nuisances sonores, n'était compatible ni avec les procédures d'atterrissage sur le terrain en face à l'Est, ni pour les décollages en face à l'Ouest des hélicoptères biturbines. Toutefois, certains appareils monoturbinés pourraient, pour les décollages uniquement, contourner les tours par le Nord et éviter ainsi le survol d'Issy-les-Moulineaux.

Une présentation préliminaire de ces conclusions a été donnée lors de la CCE de l'héliport le 17 avril dernier. Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, présent à cette réunion, a ainsi pu confirmer que la définition d'une trajectoire unique pour les décollages et pour les atterrissages contournant les tours projetées par le Nord ne pouvait pas être envisagée au titre de la sécurité aérienne.


Monsieur André SANTINI  
Ancien ministre  
Maire d'Issy-les-Moulineaux  
Hôtel de Ville  
62 rue du Général Leclerc  
92130 ISSY-les-MOULINEAUX

Ce n'est donc que sous réserve d'un accord de votre part sur la modification des trajectoires pour contourner les tours par le Sud, et d'un avis favorable à cette proposition de modification lors de la prochaine CCE de l'héliport, qu'un avis favorable pourra être donné aux permis de construire, dont j'ai compris qu'ils seraient déposés, pour les premiers, avant la fin de l'année 2013.

Je suis néanmoins conscient que cette trajectoire amènerait les hélicoptères à survoler Issy-les-Moulineaux plus au Sud qu'actuellement, ce qui est de nature à générer des inquiétudes légitimes de la part des riverains. J'ai noté que la présentation faite par le cabinet d'études que vous avez mandaté lors de cette même CCE, détaillant l'impact du projet tant en termes de nuisances sonores que de pollution de l'air, faisait état d'un impact faible sur le plan acoustique et négligeable pour la pollution de l'air. Enfin, dans la mesure où certains appareils monomoteurs pourraient emprunter une trajectoire évitant le survol d'Issy-les-Moulineaux, celle-ci pourra être préconisée dès lors qu'elle est compatible avec les règles de sécurité.

Ainsi, afin de me permettre de clore l'instruction de ce volet du dossier et d'informer le préfet de la région Ile de France, préfet de Paris, ainsi que les membres de la CCE, je vous saurai gré de bien vouloir me confirmer que la solution technique proposée recueille votre accord.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*fidèlement*   
Patrick GANDIL

= VILLE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

SERVICES TECHNIQUES  
URBANISME/LR/MS

Le 31 JUL. 2013

**Monsieur Patrick GANDIL**  
Directeur Général DGAC  
50, rue Henry FARMAN

75720 PARIS CEDEX 15

Monsieur le Directeur Général,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 juillet dernier dans lequel vous évoquez la trajectoire adéquate pour la compatibilité des projets de la ZAC du Pont d'Issy avec les activités de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux.

Il est certain que les recommandations de la DGAC sont primordiales dans le cadre de cette opération qui accueillera trois immeubles de grande hauteur. C'est pour cette raison que nos services ont collaboré pour aboutir à une issue favorable.

Par le présent courrier, je vous donne mon accord concernant la trajectoire préconisée par vos experts, à savoir un contournement des tours par le Sud. En effet les enjeux de la ZAC du Pont d'Issy, à savoir la requalification d'une entrée majeure de la ville d'Issy-les-Moulineaux, une refonte des espaces publics et une forte amélioration de la connexion du quartier à la gare Issy-Val de Seine, revêtent une importance cruciale.

Toutefois, pour les raisons évidentes que vous avez citées, je vous saurai gré de recourir, à chaque fois que les conditions de sécurité seront réunies, au contournement des tours par la trajectoire Nord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

Le Député-Maire  
Ancien Ministre

André SANTINI

Hôtel de Ville - 62, rue du Général Leclerc  
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc  
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -  
Tél. : 014 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 014 123 8502  
Internet : <http://www.issy.com>  
Courriel : [iris@ville-issy.fr](mailto:iris@ville-issy.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 17 SEP 2013

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Service Urbanisme

Département Surveillance et Régulation d'Athis-Mons

Hôtel de ville

Division Régulation et Développement Durable

47, rue du Général Leclerc

Subdivision Développement Durable

92130 Issy-les-Moulineaux

231312

Références : 2013/2193 :

/SR2/DD

Vos réf : mail du 10/09/2013, PC 092.040.12.0049, dossier suivi par Thomas Wagner.

Affaire suivie par : Philippe LEGENDRE – Doriane LEROY  
urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 01 69 57 76 23 / 75 13 – Fax : 01 69 57 74 86

Objet : Deuxième demande de Permis de Construire concernant un IGH de 188.64m, en R+40+coiffe, dit « IMEFA 52 » sur un terrain situé 111 à 115 Quai du Président Roosevelt, dans la ZAC du Pont d'Issy, sur la commune d'Issy-les-Moulineaux (92130), au profit de la SCI IMEFA 52.  
Demande d'avis.

Monsieur le Maire,

Le projet IGH « IMEFA 52 » cité en objet fait partie d'un dossier d'urbanisation plus large concernant l'intégralité de la ZAC du Pont d'Issy nouvellement créée, qui prévoit notamment l'édification de trois tours de type IGH.

IMEFA 52, dont je rappelle la cote sommitale : 188.64m hors sol (hors éoliennes) soit 220.64 NGF, se situe à l'intérieur du périmètre des dégagements aéronautiques et dans l'axe des trajectoires de décollage et d'atterrissage de l'Héliport d'Issy-les-Moulineaux, limitées à cet endroit à 77 NGF. Il impacte donc les actuelles trajectoires des aéronefs à destination ou en provenance de l'Héliport.

Entre l'année 2012 et la période actuelle de 2013, de nombreux échanges ont eu lieu entre la DGAC et le service urbanisme de la ville d'Issy-les-Moulineaux afin de rechercher des solutions permettant de rendre compatibles ces projets immobiliers avec les contraintes d'exploitation de l'héliport. C'est ainsi qu'à l'issue de ces échanges vous avez approuvé par courrier en date du 31 juillet 2013, une modification des trajectoires aboutissant à un contournement de la ZAC du Pont d'Issy par le Sud et qui permettrait l'érection des immeubles de grande hauteur envisagés.

Sous réserve de la mise en œuvre effective des modifications de trajectoires hélicoptères dès le début de la phase des travaux, et du strict respect des deux prescriptions ci-dessous, un avis favorable peut donc être donné à ce Permis de Construire.

8 Rue de Champagne  
91200 Athis-Mons  
Adresse postale : Orly Sud 108  
94396 Orly Aéroport Cedex  
Tél : +33 (0) 1 69 57 60 00



Prescriptions aéronautiques associées à ce projet :

1. Compte tenu de sa hauteur et de sa proximité avec l'héliport et les trajectoires hélicoptères, IMEFA 52 devra être balisé. Ce **balisage** devra impérativement respecter l'Arrêté ministériel du 07 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. Il incombera au promoteur de me faire parvenir dans les plus brefs délais un descriptif du dispositif qui sera mis en place. J'attire votre attention toutefois sur le fait que, compte tenu des risques d'éblouissement des pilotes ainsi que des populations voisines, l'utilisation de balisage haute intensité (100 000 ou 200 000 cd) n'est pas envisageable.

2. L'ensemble de **panneaux photovoltaïques** prévu en couverture et toiture des derniers étages d'IMEFA 52 devra impérativement respecter les dispositions de la Note d'Information Technique du 27 juillet 2011 relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes.

Je vous rappelle également que ce programme immobilier est intéressé par le Plan d'Exposition au Bruit (zone D) de l'héliport, et que l'attention des futurs occupants doit donc être attirée sur les nuisances sonores générées par le bruit des hélicoptères évoluant sur leurs trajectoires.

Enfin, compte tenu des risques sur la sécurité de l'exploitation de l'aéroport, les engins de levage nécessaires à l'édification de ce projet devront **impérativement faire l'objet d'une étude spécifique** de la part de nos services, bien en amont, lorsque les caractéristiques techniques en seront connues, en vue de recevoir les autorisations requises.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Chargé de mission  
développement durable  
  
A. GROZAT

